

Assemblée des délégués le 20 mai 2017 à Saint Gallen

Comme tous les deux ans, l'assemblée des délégués des jardiniers associés suisses a eu lieu le 20 mai 2017 à Saint-Galles.

Une assemblée importante parce que Walter Schaffner, après 28 ans de travail au sein de la fédération et après 12 ans en tant que président, a continué la charge de président à Christophe Campiche.

Aussi bien les jardiniers associés suisses que l'Office International ont adressé leurs chaleureux remerciements à Walter Schaffner pour le travail accompli et leurs meilleurs voeux de succès à Christophe Campiche pour relever les prochains défis.

En sus des devoirs statutaires, la résolution jointe en annexe a été adoptée.

Les jardins familiaux constituent dans les villes, et surtout dans une ville compacte, un environnement sain, des espaces attractifs pour la détente et les loisirs, stimulent la santé et les relations entre les gens, sont des havres de vie pour la faune et la flore, pour ne mentionner que ces quelques bienfaits.















Résolution de la Fédération suisse des jardins familiaux

Les aires de jardins familiaux–Vert avec une importante biodiversité

La biodiversité est la base de la santé de tous les organismes vivants et les écosystèmes. La biodiversité est le patrimoine naturel que nous devons laisser aux générations futures. Pour cela, nous portons une responsabilité éthique et morale en tant que société.

En Suisse, l'urbanisation se développa de façon plutôt hésitante jusqu'au milieu du 20^e siècle, mais dès lors d'autant plus rapidement. Aujourd'hui, les trois quarts de la population suisse vivent dans les zones urbaines. Depuis 1970, la superficie des zones construites a presque doublé, et encore actuellement un mètre carré de sol est construit par seconde. De cette manière, des terrains arables sont perdus, des habitats naturels sont détruits ou coupés en petits fragments et de nombreuses espèces sont en voie de disparition.

Cependant, nos jardins familiaux ne sont pas seulement des espaces verts de détente pour les personnes qui y passent du temps. Ils répondent à des besoins de plus en plus importants dans les années à venir, et fournissent des espaces pour la biodiversité de la flore et de la faune. La Fédération des jardins familiaux a effectué un changement en faveur du jardinage en harmonie avec la nature. Les jardiniers cultivent leur jardin en utilisant des méthodes biologiques. Ainsi, le traitement respectueux de la nature et la compréhension de la valeur de la vie non-humaine se reflète aussi dans les milieux éducatifs plus défavorisés de la société.

Les jardins familiaux réduisent aussi le bruit et la pollution de l'air d'une mobilité exubérante et sont une partie des poumons verts et une source d'équilibre pour nos villes.

Pur cette fonction, ils doivent être intégrés dans le développement urbain et non pas à la périphérie – ce qui créerait encore plus de mobilité. Ce besoin croissant doit être intégré dans la planification urbaine et mis en œuvre.

Nous demandons reconnaissance et protection de l'efficacité démontrée des aires de jardins et des associations de jardins familiaux dans toute la Suisse, car:

- **Les aires de jardins familiaux apportent** une grande contribution à la biodiversité, à la protection des sols et du climat et à la qualité de vie dans les zones d'habitation.
- **Les associations de jardins familiaux soutiennent** le plan d'action de la stratégie pour la biodiversité en Suisse, qui sera introduit par le Conseil fédéral pour la conservation de la variété des espèces et la réduction de l'utilisation des pesticides.
- **Les associations de jardins familiaux renoncent** aux pesticides nocifs afin de protéger le sol et l'environnement. D'après nos statuts, notre mission est de jardiner sur une base naturelle.

Les aires de jardins familiaux doivent être protégées. Les aires de jardins qui ne sont pas situées dans la zone de construction sont à conserver comme espace vert. Nous demandons aux politiciens et aux planificateurs urbains de le prendre en compte et de l'appliquer. Ainsi des espaces de loisirs et de biodiversité. Importants peuvent être conservés dans les zones d'habitation.

Cette résolution a été approuvée à l'assemblée des délégués de la Fédération suisse

des jardins familiaux du 20 mai 2017.

Saint-Gall, le 20 mai 2017